



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## Atelier « Escalade et espèces rupestres »



# Les chauves-souris dans le monde de l'escalade

- 4. Il n'y a pas que la souris qui est chauve (5a/b) \*\*

Falaise de Double Cache : Les chauves souris (7c/7c+).

## Vol des chauves souris - 6c

🦇 Maya (Arolla) : Chauve-souris

🦇 Pic d'Aspe : Arête des Chauves-souris (Arête NE)



### Sac à magnésie Chauve Souris

Marque : BG Climbing

4,8 ★★★★★ 285 évaluations

Choix d'Amazon pour "sac à magnésie escalade"

24<sup>90</sup>€

Retours GRATUITS

Tous les prix incluent la TVA.

Marque BG Climbing

Matériau magnésie

Dimensions de l'article L x l x H 17 x 12 x 3 centimètres

Dimensions du produit 17L x 12l x 3H centimètres



ENJOHOS Harnais d'escalade, Baudr

★★★★★ 590

79<sup>99</sup>€ prime

Economisez 10% avec coupon

Sponsorisé

## Le battement des chauve-souris assis - 6b

Club d'escalade de Saint Vallier  
Les Chauves-Souris



# Les interactions entre grimpeurs et chauves-souris

- Ouverture de voies, dans un cadre club ou fédération
- Ouverture de voies, hors cadre
- Pratique courante sur des voies équipées
- Entretien des voies



# Un cadre réglementaire



- **Espèces protégées** (Arrêté du 23 avril 2007)
- Evaluation des incidences au titre de Natura 2000

« Sont interdites (...) la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. »



Evaluation d'incidences Natura 2000

Site d'escalade du Pont de la Vergelet  
Serrière

Rééquipement – mise aux normes de sécurité

## Principaux enjeux concernés

Enjeux chauves-souris dans les cavités souterraines.

Enjeux oiseaux rupestres au niveau des parois rocheuses.

# Des outils de régulation des activités en faveur de la biodiversité



- **Espèces protégées** (Arrêté du 23 avril 2007)
- Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Réglementation des espaces naturels protégés concernant l'équipement ou la pratique



PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Valence, le - 4 AVR. 2007

ARRETE PREFECTORAL n° 07.1685  
portant création d'une zone de protection des biotopes  
dite de « Le Robinet, les Roches, Malemouche, les Oliviers »

## Article 2

**Sont interdits**, à l'intérieur du périmètre défini à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- la modification de la topographie de la zone par des terrassements et des exploitations de matériaux du sous sol
- la transformation des formations végétales spontanées ou subspontanées existantes, et notamment le retournement des pelouses sèches, la fertilisation, l'emploi de produits phytosanitaires de synthèse, la plantation ou le semis d'espèces végétales et de manière générale toute intervention visant à modifier la nature de ces formations,
- l'organisation de manifestations publiques, sauf dérogation,
- l'utilisation régulière et répétée de cet espace à des fins autres que celles visées à l'article 4,
- la circulation de véhicules motorisés ou à traction animale en dehors des chemins ouverts à la circulation publique, sauf exceptions prévues par la réglementation en vigueur.
- l'exercice de l'escalade durant la période de décembre à juillet sur les falaises situées à l'ouest du site qui dominant la voie ferrée.

4

## Mammifères

Genette (*Genetta genetta*), Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*),

- la pratique de la spéléologie dans la grotte de la chauve souris sera interdite durant la période comprise entre les 15 avril et 15 octobre;
- la pratique de la spéléologie pourra être limitée de la même manière, à l'avenir, dans les cavités où l'installation de colonies reconnues déjà formées de chiroptères sera constatée.

D'autres APPB peuvent aussi préserver des milieux favorables aux chiro, même si ces derniers ne sont pas l'objet de l'arrêté (APPB Rivière Ardèche)



# Des outils de régulation des activités en faveur de la biodiversité

- **Espèces protégées** (Arrêté du 23 avril 2007)
- Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Réglementation des espaces naturels protégés concernant l'équipement ou la pratique
- Doctrine propre aux Départements ou DDT



Légende :

- secteurs d'escalade
- zones refuge avifaune
- zone refuge « jachère »
- (demande d'équipement possible à l'avenir)

# Des outils de régulation des activités en faveur de la biodiversité



- **Espèces protégées** (Arrêté du 23 avril 2007)
- Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Réglementation des espaces naturels protégés concernant l'équipement ou la pratique
- Doctrine propre aux Départements ou DDT
  
- Arrêtés municipaux réglementant la circulation des personnes pour raisons environnementales

## ARTICLE 1 :

L'accès et la circulation des personnes et des véhicules sont interdits en tout temps dans la partie du cirque de Gens représentée sur le plan annexé au présent arrêté, y compris sur les escarpements rocheux.

## ARTICLE 2 :

Les voies d'escalades des secteurs "Enola Gay" et "Dévers" référencées sous les n° 1 à 60 dans le

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le



ID : 007-210700613-20230516-2023\_0003-AR

topoguide sur l'escalade en Ardèche publié par le Comité départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (édition de mars 2017) seront déséquipées dans le délai d'un an à compter de la publication du présent arrêté, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises.



## Des outils de régulation des activités en faveur de la biodiversité



- Réglementation des espaces naturels protégés concernant l'équipement ou la pratique

Déséquipement d'un site antérieur à la mise en place d'une RNR, pour mise en conformité avec le règlement



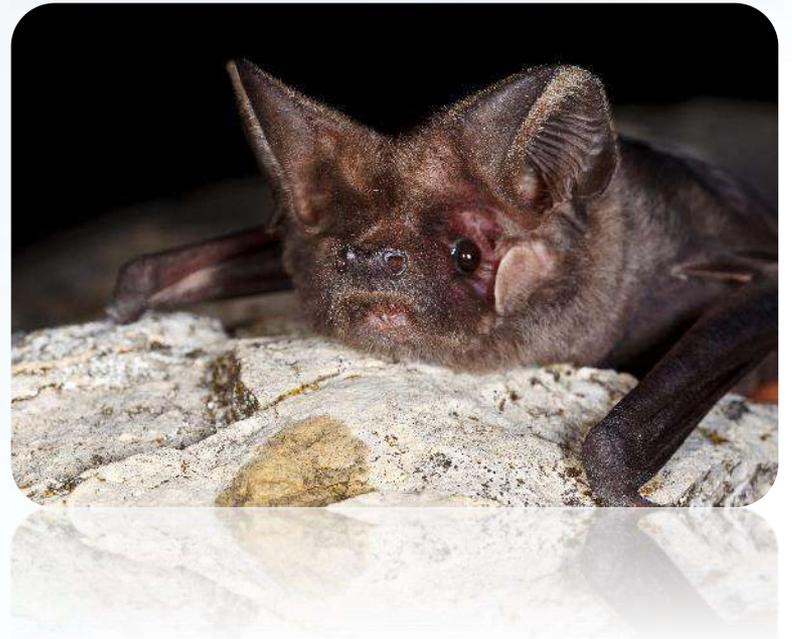
# Une réglementation adaptée à l'enjeu chauves-souris en falaises ?



# Sensibilisation des grimpeurs et mutualisation des connaissances



# Sensibilisation des grimpeurs et mutualisation des connaissances



# Sensibilisation

## Exemple d'actions mises en place en (Au)RA



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



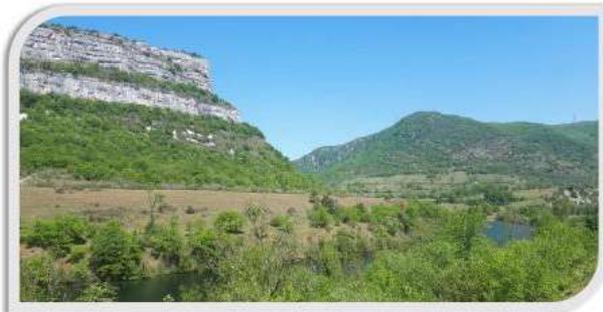
### Les chauves-souris en falaises, note à l'attention des grimpeurs.

Les chauves-souris sont des petits mammifères volants et insectivores. Sur les 36 espèces présentes en France, **31 espèces sont présentes en Rhône-Alpes.**

#### Les chauves-souris en falaises :

Les chauves-souris peuvent fréquenter les fissures, trous et écaillés rocheuses. **Elles fréquentent ces milieux toute l'année**, que ce soit pour la mise bas en période de transit (printemps et automne) ou pour hiberner durant tout l'hiver.

Figure 1 : Exemple de falaise favorable aux chauves-souris avec zone de chasse à proximité.



Plusieurs espèces sont susceptibles de fréquenter les falaises, mais deux sont tout particulièrement inféodées au milieu rupicole, il s'agit du Molosse de Cestoni et du Vespère de Savi.

Figure 2 - Molosse de Cestoni et Vespère de Savi © Yoan Peyraud



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



#### Des espèces protégées mais menacées :

Plusieurs menaces pèsent sur les populations de chauves-souris :

- Les menaces directes : les collisions (avec véhicules, trains et éoliennes) l'empoisonnement par les pesticides (insecticides et traitement des charpentes), la destruction des gîtes (grottes, bâtiments, arbres creux...);
- Les menaces indirectes : l'altération des zones de chasse (haies, prairies, forêts...), la diminution des ressources alimentaires (insecticides...), la modification des gîtes et le dérangement des individus.

Il existe aussi des menaces spécifiques aux milieux rupestres :

- Causes et prédatations naturelles (éboulement, chutes de pierres ...);
- Purges des fissures et écaillés, pose de grillages de protection;
- Dérangement lors de l'aménagement des falaises ou lors d'activités de pleine nature (escaladé, via ferrata ...).

#### Quels sont les indices de la présence de chauves-souris ?

**Le guano** : crotte de la taille de grain de riz, ressemblant à des crottes de souris mais brillantes et friables car composées de fragments d'insectes.

**Les restes de repas** : ailes de papillons sans le corps, pattes d'araignées.

**Les cris audibles** : semblables à de petits grésillements, liés aux dérangements ou à la communication entre individus.

**Les observations directes** d'individus vivants dans les gîtes ou en vol, l'observation de cadavres.

#### Que faire pour participer à leur préservation ?

En tant que grimpeur :

- Faire demi-tour ou éviter de passer à proximité d'un gîte occupé par une ou des chauves-souris ;
- Localiser les gîtes observés pour les contourner ;
- Signaler la découverte de chauves-souris en falaise auprès de la LPO via ce formulaire :



En tant qu'équipeur :

- Limiter les purges ;
- Limiter les aménagements sur les parois en surplombs, plus favorables aux chauves-souris ;
- Avant d'équiper, s'assurer de l'absence de chauves-souris sur le tracé des nouvelles voies. Vérifier dans les fissures, noter la présence de guano (crottes) et tendre l'oreille aux cris audibles. Pour confirmer l'absence de chauves-souris, vous pouvez aussi observer la falaise à la tombée de la nuit pour repérer la sortie d'individus.

# Sensibilisation

## Exemple d'actions mises en place en (Au)RA

### Escapade Club Romanois Péageois

ACCUEIL LE CLUB ALBUM PHOTO BOUTIQUE ECHANGE CEC 26 AGENDA CONTACT DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

INSCRIPTIONS AUX CRÊNEAUX ADULTES AUTONOMES PETITES ANNONCES

#### Les chauves-souris en falaises, note a l'attention des grimpeurs.

christophe 22 octobre 2022 0 commentaire



La LPO Aura a édité une fiche, à destination des grimpeurs (euses) présentant brièvement les chauves-souris en falaise.

Sur celle-ci, vous trouverez un lien vers une enquête participative à destination des grimpeurs pour améliorer la connaissance de ces mammifères des falaises. Cliquez sur le lien !

**FICHE LPO CHAUVES-SOURIS**

## J'ai vu une chauve-souris



enquête L.P.O. afin de préserver la biodiversité.

Dans le cadre d'une enquête menée par la **LPO** afin d'améliorer la connaissance sur les chauves-souris en falaise vous trouverez ci-après un lien permettant aux grimpeurs de faire remonter leurs observations sur leurs sites de pratiques.

<https://sondage.lpo-aura.org/index.php/772535>

Parmi les 36 espèces de chauves-souris présentes en France, plusieurs fréquentent les falaises et autres grands escarpements rocheux. Ces milieux étant difficiles d'accès, les scientifiques disposent d'assez peu d'informations sur la répartition de ces espèces. Afin de nous aider dans la connaissance de ces petits mammifères intrigants, nous faisons appel à la communauté de grimpeurs et à sa connaissance de ces milieux particuliers pour orienter nos prospections et nous aider à protéger les chauves-souris.

Vous trouverez également ci-après un petit doc à l'attention des grimpeurs : [Lien](#)

## Documents à télécharger

LPO\_chauves-souris\_escalade\_V2 (PDF, 991.2 ko)

Rajouter votre témoignage



Accueil

S.N.E.

Equipeur responsable

FALAISES et BLOCS

ALLEVES

ARBIN

BAIE DE GRÉSINE

BELLECOMBE

BLOCS DE NÉCUIDET

BLOCS DE ST CASSIN

BOIS DE GLAISE

BRISON CHATELARD

BRISON entrelacs



# Sensibilisation

## Exemple d'actions mises en place en (Au)RA



Agir pour  
la biodiversité

[Accueil](#)

[Programmes](#)

[A propos](#)

[Se connecter](#)

[Créer votre compte](#)

### LE PROGRAMME J'AI VU UNE CHAUVÉ-SOURIS

#### J'ai vu une chauve-souris

##### Rapportez-nous vos observations de chauve-souris découvertes lors de vos sessions d'escalades

Votre doigt s'est arrêté sur une chose douce et velue au fond d'une fissure? Vos oreilles ont frémi en entendant un grincement court et aigu? Votre pied a failli glisser en voyant une petite tête sortir d'un trou?

Vous avez certainement croisé le chemin d'une chauve-souris se la coulant douce dans cette belle falaise que vous arpentez! Aidez-nous à mieux connaître celles qui comme vous en pincinent pour



Sites 8

Ajouter



HERMILLON  
Falaise ajouté(e) par Anonyme  
le 31 mai 2023



Le viel audon  
Falaise ajouté(e) par Anonyme  
le 31 octobre 2022



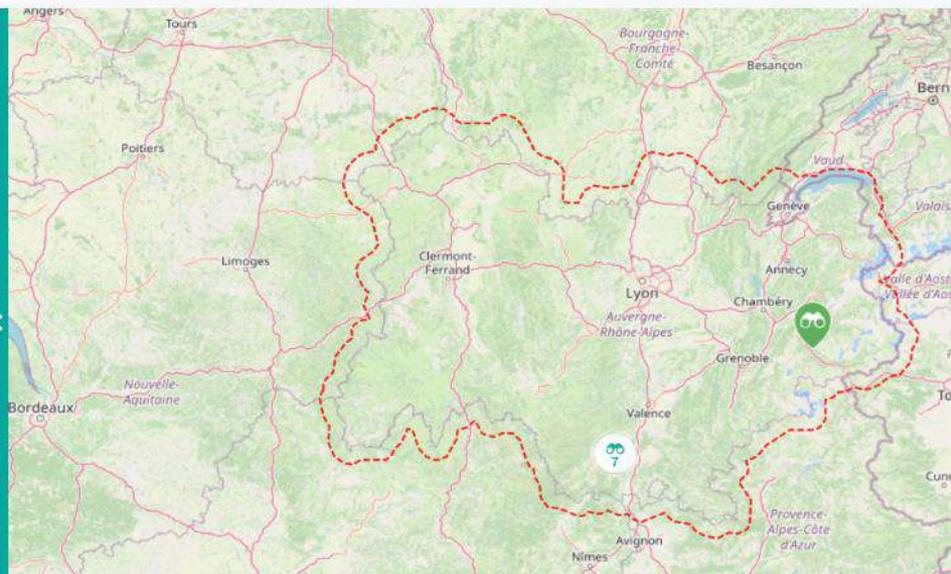
test  
Falaise ajouté(e) par Anonyme  
le 30 novembre 2022



Ombleze face sud  
Falaise ajouté(e) par Anonyme  
le 11 mai 2023



Cirque de Gens  
Falaise ajouté(e) par Barba'nne07  
le 12 mai 2023



## Chabanne

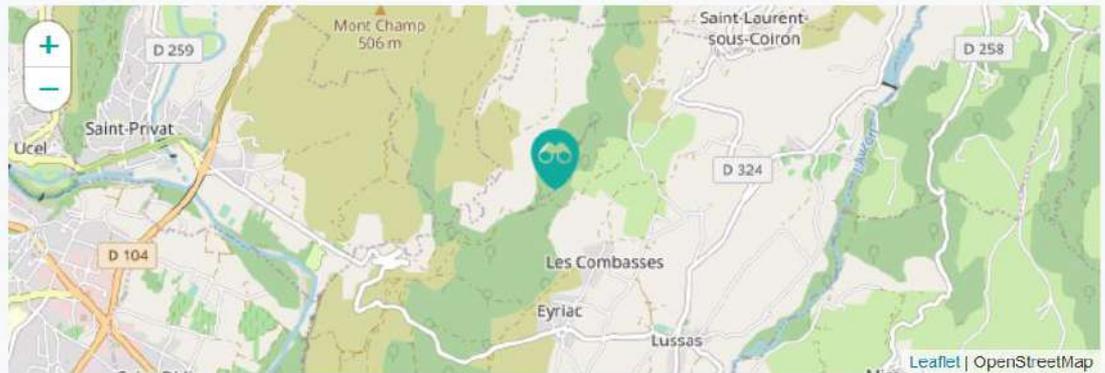
### Falaise #791

Ajouté(e) le 15 juin 2023

Inventorié(e) par Barba'nne07

4 visites

Ajouter un rapport de visite



## Description

📅 8 juin 2023 par Barba'nne07

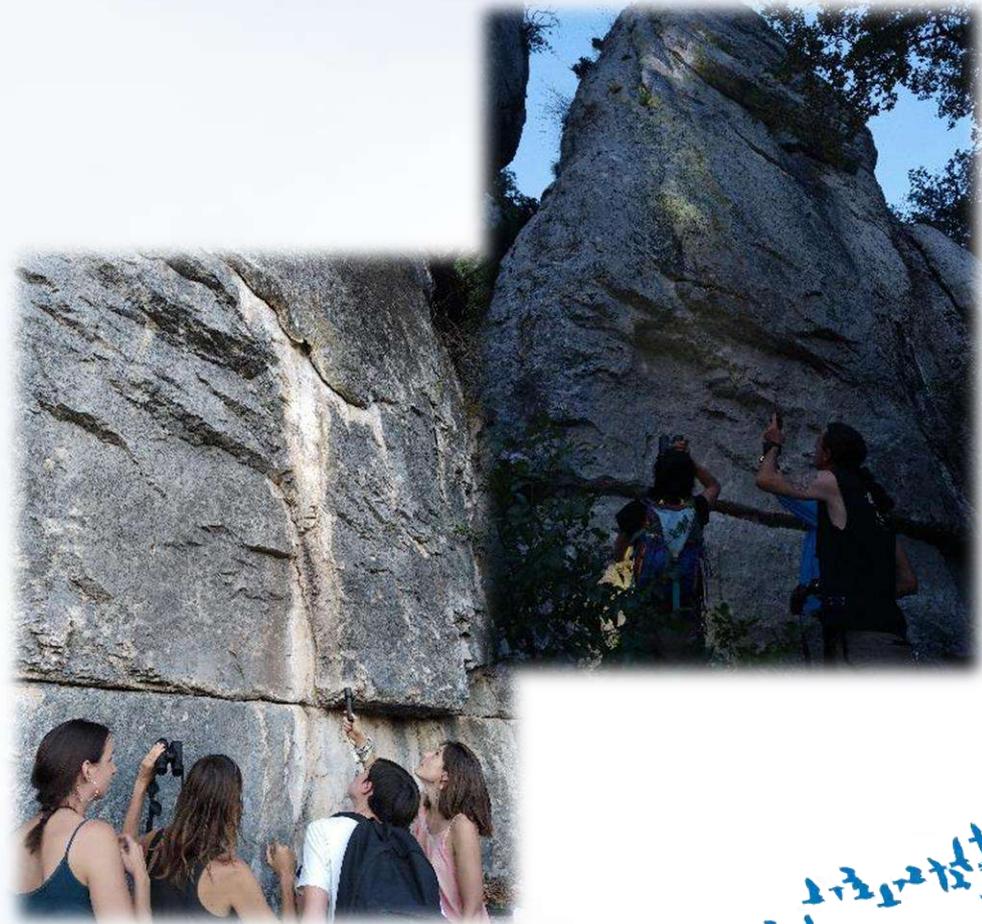
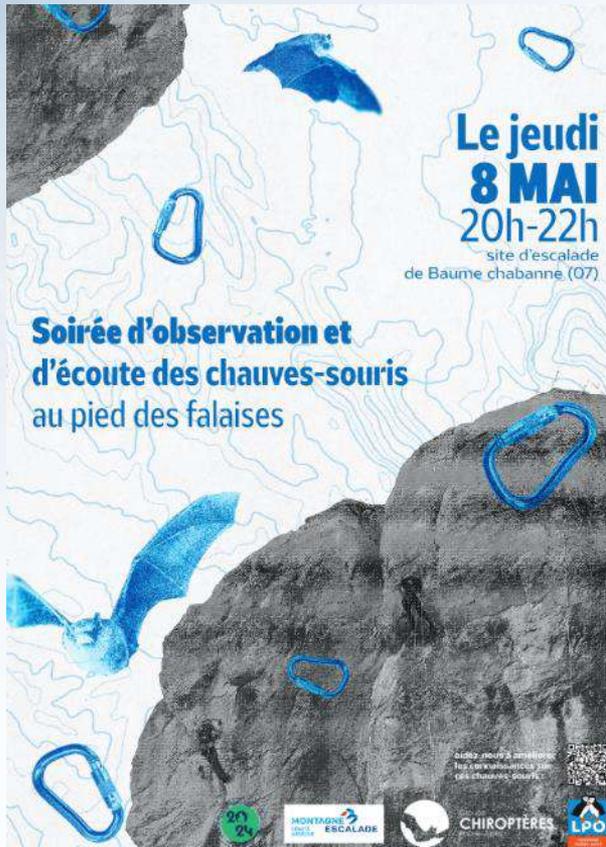
Nom et/ou n° de voie	Voie 151
Nombre d'individus	1
Nom de la falaise et secteur	Chabanne
Dans la paroi, la chauve-souris était située dans une	Fissure
Taille du/des individu(s)	>pouce



# Sensibilisation

Exemple d'actions mises en place en (Au)RA

## Soirées d'écoutes chauves-souris sur des sites d'escalade



# Sensibilisation

## Exemple d'actions mises en place en (Au)RA

### Livret pédagogique dans le tuto d'escalade

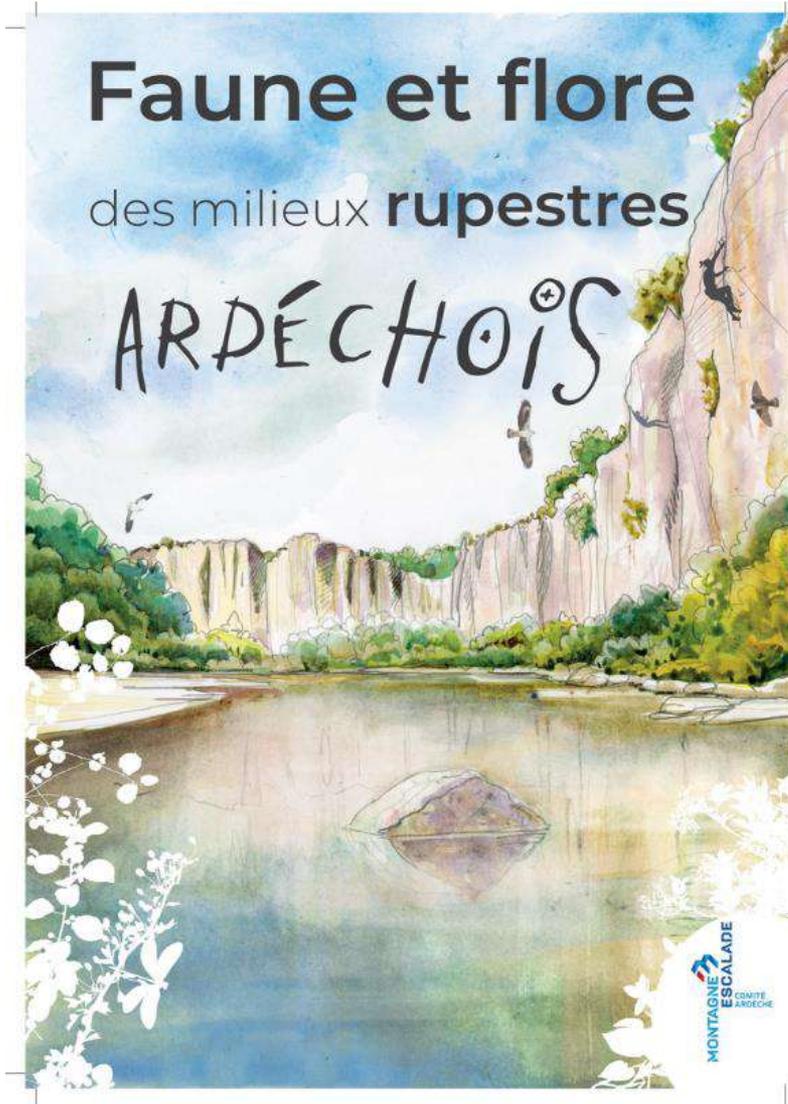


Tableau des périodes de sensibilités par espèce faunistique

Espèces	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O
Aigle de Bonelli												
Vautour percnoptère												
Vautour fauve												
Aigle royal												
Grand-duc d'Europe												
Faucon pèlerin												
Faucon crécerelle												
Petit-duc scops												
Chouette hulotte												
Grand Corbeau												
Menticoie bleu												
Martinet à ventre-blanc												
Hirondelle des rochers												
Tichodrome échelette												
Molosse de Cestoni												
Vespère de Savi												

■ Sensibilité forte   
 ■ Sensibilité modérée   
 ■ Sensibilité faible   
 ■ Période d'hibernation

#### ● MOLOSSE DE CESTONI (*Tadaridia teniotis*)



Grande chauve-souris avec un corps robuste. Sa tête et son museau sont massifs et évoquent une tête de dogue. C'est cette particularité et sa longue queue visible qui lui ont valu son patronyme. Elle gîte dans les falaises, les corniches de bâtiments ou les ponts bien orientés au sud, en se faufilant dans les fissures et disjonctements d'une trentaine de millimètres de large. C'est une des rares chauves-souris qui peut rester active durant l'hiver.

**Secteurs de présence :** Tout le Sud-Ardèche (Gorges de l'Ardèche, Vieil Audon, Cirque des Gens...)

#### ● VESPÈRE DE SAVI (*Hypsugo savi*)



Cette espèce affectionne tout particulièrement les massifs rocheux. Elle est reconnaissable à sa robe colorée et contrastée sur trois tons. Les pointes dorées de ses poils lui donnent un aspect luisant, mais on note des variations de couleurs du pelage entre les individus liés à des critères génétiques. On relève une forte présence du Vespère de Savi dans le Sud Ardèche. Encore très peu de données existent sur cette espèce, surtout au niveau de ses sites de reproduction en falaise.

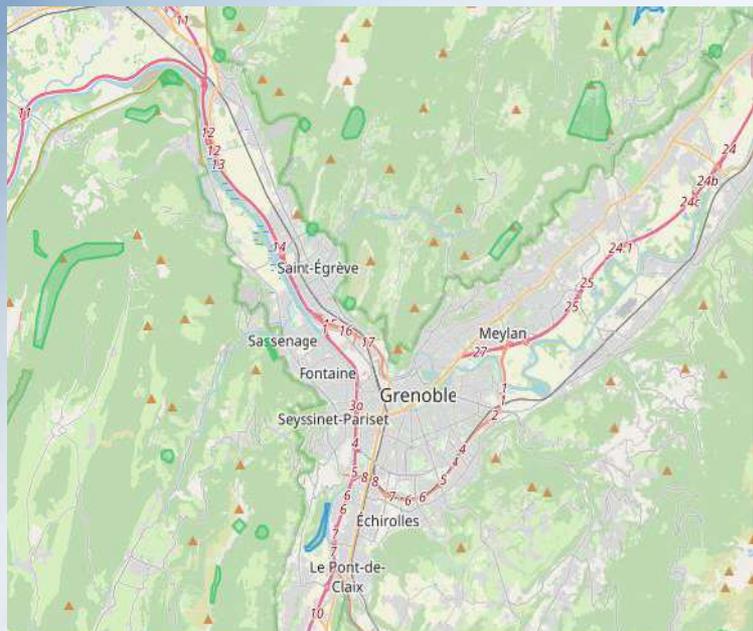
**Secteurs de présence :** Gorges de l'Ardèche, Vieil Audon, Cirque des Gens...

# Sensibilisation

Exemple d'actions mises en place en (Au)RA

## Biodiv'sports

<https://biodivsports-widget.lpo-aura.org/>



**Aigle royal** Aerien Vertical Zone espèce

**Mois sensibles** Hors période sensible Période sensible

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Période sensible (jaune)									Hors période sensible (vert)		

**Distance de survol minimum (m) : 250**  
**Description :** Nidification de l'Aigle royal  
Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone !  
**Structure :** LPO  
**Contact :**  
Dernière mise à jour : 04/05/2020

Télécharger le fichier kml Plus d'informations Fermer



### Zones sensibles

Cet itinéraire traverse ou se situe près de zones sensibles. Merci de consulter la carte pour les localiser : vous pouvez cliquer sur les zones pour des informations détaillées sur les mesures à prendre.

